



Paris, le 11 mai 2018

M. Benjamin RAINEAU
Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public Ferroviaire SNCF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

L'actualité récente à Air France ou les récentes mobilisations des retraités démontrent l'importance et l'urgence sociale sur les questions de pouvoir d'achat. Cette entreprise vient de voir rejetée par « référendum d'entreprise » sa proposition d'augmentation de 1,1 %.

Il faut dire qu'Air France/KLM venait d'annoncer un résultat d'exploitation record avec près de 1,5 milliard d'euros. Il est donc normal, dans ce contexte, que les salariés qui sont ceux qui créent la richesse de l'entreprise, par leur travail, en aient un juste retour.

La SNCF n'échappe pas à ce contexte général, avec un gel des salaires lors des trois exercices précédents, exception faite des mesures bas salaires en 2017. Mécaniquement, par les effets de l'inflation, c'est une perte nette de pouvoir d'achat cumulée pour les cheminots.

Pourtant, comme c'est le cas avec Air France, le groupe SNCF vient d'annoncer des résultats avec un bénéfice net qui s'établit à 1,3 milliard d'euros. Nous sommes loin de l'entreprise exsangue qu'il faut réformer urgemment pour la « sauver ».

Ajoutons à cela que la SNCF verse 1,7 milliard d'euros d'intérêts aux banques pour une dette d'Etat. Une reprise de la dette devrait, là aussi, dégager des marges de manœuvre pour améliorer le pouvoir d'achat des cheminots.

Les retraités, qui viennent de subir de plein fouet les effets de la hausse de la CSG, sont eux aussi soumis à la même cure d'austérité. L'augmentation générale des pensions relève donc de cette même urgence sociale.

Les Fédérations CGT-UNSA-CFDT vous déposent donc, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate portant sur les points suivants :

- Convocation immédiate d'une table ronde salariale avec, comme ordre du jour, une augmentation significative et immédiate des salaires et pensions, préalable à une résorption progressive du contentieux salarial ;
- Revalorisation immédiate des primes, indemnités et allocations.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

Handwritten signature of Laurent Brun in black ink, featuring a stylized 'L' and 'B'.

UNSA

Roger DILLENSEGER

Handwritten signature of Roger Dillenseger in black ink, with a prominent 'R' and 'D'.

CFDT

Didier AUBERT

Handwritten signature of Didier Aubert in blue ink, with a stylized 'D' and 'A'.